

Le Directeur Académique,
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale de Moselle

à

Mesdames et Messieurs les Maires
de Moselle

Metz, le 13 juillet 2018

Madame, Monsieur le Maire,

Division
des écoles
DE1

Dossier suivi par
Jocelyne MASSON
Téléphone
03.87.38.63.62.
Fax
03.87.38.63.73.
Mél.
ce.dsden57-de1
@ac-nancy-metz.fr

1 rue Wilson
BP 31044
57036 METZ CEDEX 1
Standard : 03 87 38 63 63

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 9h à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Le "Plan mercredi" présenté récemment par Monsieur le Ministre de l'Education nationale ouvre une nouvelle étape dans l'offre périscolaire.

Ce dispositif fédère tous les acteurs afin de proposer une offre périscolaire riche et diversifiée. Il s'agit de créer les conditions afin que le mercredi soit un temps éducatif utile aux enfants.

Le "Plan mercredi" implique l'établissement d'un PEDT (projets éducatifs territoriaux) labellisé et intègre une charte qualité organisant l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

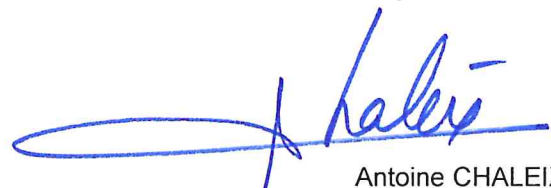
Le "Plan mercredi" procède d'un effort conjoint de l'État, des organismes sociaux et du secteur associatif pour accompagner les collectivités volontaires et leur permettre de développer des accueils de loisirs de qualité.

Afin de vous permettre d'engager une réflexion sur la construction d'un PEDT qui intégrera le volet "Plan mercredi", je vous communique ci-joint le document de présentation élaboré par le ministère de l'Education nationale. Cette nouvelle génération de "PEDT / Plan mercredi" repose sur l'association du cadre réglementé de l'accueil collectif de mineurs satisfaisant à une charte qualité "Plan mercredi" et du cadre contractuel du projet éducatif territorial.

Un travail en lien avec les services de la CAF, de la Direction départementale de la cohésion sociale et des associations partenaires est en cours au sein du GAD (groupe d'appui départemental) pour mettre à votre disposition à la rentrée scolaire prochaine un document qui vous permettra de présenter le dossier de votre "PEDT / Plan mercredi".

Les modalités pratiques de dépôt de dossier vous seront précisées par la même occasion.

Veuillez agréer Madame, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées



Antoine CHALEIX